



Vallée

# Guide Technique



## Les outils Natura 2000 une démarche volontaire, la "Vallée du Né"

### NATURA 2000, QU'EST-CE-QUE C'EST ?

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites européens, désignés pour la rareté ou la fragilité des habitats naturels et des espèces animales et végétales qui s'y trouvent.

En France, le réseau Natura 2000 comprend 1 753 sites qui recouvrent 12,5 % du territoire et concernent 15 millions d'habitants.

Natura 2000 cherche à concilier activités humaines et protection des milieux naturels. Chaque État membre a une obligation de résultats. Sur ses sites, la France a privilégié une politique contractuelle et volontaire pour la mise en œuvre des actions de gestion conservatoire prévues dans le Document d'Objectifs (Docob).

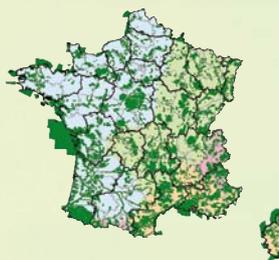
### QUE PUIS-JE FAIRE ?

Tous les acteurs locaux (résidents, décideurs, porteurs de projets...) peuvent concourir à la préservation de ce site remarquable, caractéristique de la richesse écologique de notre région.

Actuellement, il existe 3 outils principaux d'engagements dans la démarche Natura 2000 :

- les contrats Natura 2000 (forestiers et hors milieux de production agricole),
- les chartes Natura 2000 (tous milieux),
- les mesures agro-environnementales territorialisées (pour les milieux de production agricole uniquement).

De plus, l'évaluation des incidences qui a pour but de vérifier la compatibilité de certaines activités avec les objectifs de conservation du site Natura 2000, constitue un 4<sup>ème</sup> outil de préservation du patrimoine naturel.



### LA VALLÉE DU NÉ ET SES PRINCIPAUX AFFLUENTS

Le site Natura 2000 de la Vallée du Né est un ensemble alluvial s'étirant sur plus de 4 600 ha, comprenant la plaine inondable de la rivière Né et de ses principaux affluents (le Collinaud, le Beau, le Condéon, le Gabout, la Maury, l'Ecly, et l'Arce).

L'intérêt majeur de ce site réside dans la présence d'une population de Vison d'Europe, l'une des espèces de mammifères les plus menacées en Europe.



Ce territoire possède une grande valeur biologique, floristique et faunistique. Il est donc primordial de le protéger, tout en préservant les activités traditionnelles respectueuses de ce milieu.



# La Charte Natura 2000



## QU'EST-CE QUE LA CHARTE NATURA 2000 ?

Les chartes Natura 2000 sont des listes de bonnes pratiques de gestion adaptées aux différents milieux naturels. Elles visent à concilier activités économiques et préservation de la biodiversité. Signer une charte, c'est s'engager à faire perdurer ou adopter ces bonnes pratiques de gestion pendant 5 ans.

### Elle est constituée :

- Des engagements à respecter
- Des recommandations conseillées pour aller plus loin

### Qui peut adhérer ?

Tout propriétaire ou ayant-droit sur des parcelles situées dans un site Natura 2000 (avec Docob validé).

### Quels sont les terrains engagés ?

Au choix, l'ensemble des parcelles cadastrales de l'adhérent, ou seulement certaines d'entre elles.

### Quelle est la durée d'adhésion ?

Entièrement volontaire et pour une durée de 5 ans, renouvelables.



La rivière le Né © E. Champion



## LES CHARTES NATURA 2000 DE LA VALLÉE DU NÉ :

### • MILIEUX

- Boisements alluviaux
- Cours d'eau, berges et boisements rivulaires
- Prairies humides
- Mégaphorbiaies
- Landes humides
- Peupleraies
- Plans d'eau
- Mares
- Haies

### • ACTIVITÉS

- Aménagement et entretien des ouvrages hydrauliques
- Randonnée pédestre
- Structures d'hébergement



Aménagement d'ouvrage pour le franchissement des anguilles © E. Champion

## À LA CHARTE

## COMMENT

1. Contacter la structure animatrice (LPO)
2. Choisir les parcelles et la fiche de la charte correspondante
3. Lire et signer la charte et les engagements généraux
4. Remplir le formulaire d'adhésion Cerfa
5. Joindre un plan des parcelles engagées (échelle 1/25000)
6. Envoyer les documents à la DDT de la Charente ou à la LPO



La structure animatrice du site Natura 2000 est là pour vous informer et charger de la partie administrative liée à l'adhésion à la charte ou de

## QUELS AVANTAGES ?

- Exonération des parts communales et intercommunales de la taxe foncière sur le non bâti (TFNB).
- Exonération des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations.
- Accès à certaines aides publiques ou dispositions fiscales spéciales si le propriétaire dispose en outre d'un document de gestion forestière lui reconnaissant la garantie de **gestion durable de sa forêt**.

Dépôt de la demande d'adhésion ..... Instruction du dossier par la DDT • Envoi des numéros des parcelles aux services fiscaux

# Les contrats Natura 2000

Afin de gérer et restaurer certains milieux naturels tels que les boisements alluviaux et les prairies humides, des actions peuvent être mises en œuvre dans le cadre d'un contrat Natura 2000.



## QU'EST-CE-QUE C'EST ?

Un Contrat Natura 2000 est un engagement volontaire entre un acteur local (propriétaire, commune, association) et l'État dans un site Natura 2000. Ce contrat comporte un ensemble d'actions précises à mettre en œuvre sur 5 ans.

### Le contrat Natura 2000 est constitué :

- d'un cahier des charges précisant les actions sur lesquelles vous vous engagez et les modalités de réalisation des travaux
- d'un formulaire de demande de subvention avec les devis de réalisation des actions et la localisation cadastrale des parcelles engagées

## QUELS MILIEUX , QUELS CONTRATS ?

### • EN MILIEU FORESTIER

- Conservation d'arbres morts ou sénescents et d'arbres à cavités
- Création et entretien des frênes têtards
- Création et entretien de mares forestières
- Conversion de peupleraies en frênaies-ormaies

### • HORS MILIEU AGRICOLE ET FORESTIER

- Restauration et entretien de prairies humides et de landes humides
- Aménagement de ponts pour réduire la mortalité du Vison d'Europe et de la Loutre par collisions routières et ferroviaires
- Maintien de plans d'eau favorables à la Cistude d'Europe



Boisement alluvial © L. Paulhac Siah bassin du Né



Mégaphorbaie © L. Paulhac Siah bassin du Né

## ADHERER :

## À UN CONTRAT

1. Je contacte la structure animatrice du site Natura 2000 qui :
  - confirme si mes parcelles sont éligibles (localisation)
  - me propose une visite de terrain afin de discuter des mesures de gestion adaptées
  - définit un cahier des charges de gestion selon la richesse biologique de mes parcelles et le transmet à la DDT et à la DREAL pour validation
2. Je sollicite des devis auprès de différentes entreprises qualifiées pour réaliser les travaux sauf si je souhaite réaliser les travaux par moi-même
3. La structure animatrice renseigne le formulaire de contrat accompagné des pièces administratives
4. **Je signe** le contrat, ce qui m'engage à respecter un cahier des charges pour une durée de 5 ans. Dès que la DDT a validé le contrat, les travaux peuvent commencer

, vous conseiller, et vous aider dans cette démarche. Elle peut se  
s contrats. N'hésitez pas à la contacter.

## QUELS AVANTAGES ?

- Les frais que vous engagez pour la réalisation de travaux de gestion environnementale sont remboursés à **100%** par l'État et l'Europe.
- La signature d'un contrat Natura 2000 donne droit à une **exonération** des parts communales et intercommunales de la taxe foncière sur le non bâti (**TFNB**) pendant 5 ans, sur les parcelles engagées.

..... Application de l'exonération de la TFNB  
pendant 5 ans

# Les Mesures Agro-Environnementales territorialisées

## QU'EST-CE QUE LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISÉES ?

Entre 2008 et 2012, le site Natura 2000 de la "Vallée du Né" a fait l'objet d'un programme de Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAE t).

Ce programme a été mis en œuvre par le SIAH du bassin du Né qui a assuré l'organisation et la coordination globale du projet, et par la chambre d'agriculture Charente qui a assuré l'animation locale autour de ce projet.

L'enjeu est l'amélioration de la qualité de l'eau et la préservation de la biodiversité. Le principe des MAE t repose sur le respect de prescriptions environnementales (limitation de la fertilisation, interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires, respect de date de fauche, entretien de la ripisylve...) en échange d'une aide financière. Cette compensation financière vient aider l'agriculteur à mettre en place une conduite en accord avec les enjeux du territoire.

**162 hectares** sont actuellement engagés à ce titre, pour une durée de 5 ans.



Labours © SIAH bassin du Né

Pour plus de renseignements contactez le Syndicat du Bassin du Né (opérateur MAE t) ou la Chambre d'Agriculture de Charente.

- Angélique Quéraud (SIAH bassin du Né) :  
05 45 78 74 45 - angelique.queraud@siah-ne.fr
- Laurent Duquesne (Chambre d'Agriculture Charente) :  
05 45 36 34 00 - laurent.duquesne@charente.chambagri.fr

## DES QUESTIONS ?

### Pourquoi êtes-vous concernés ?

Les propriétaires de parcelles abritant des habitats naturels et des espèces, et situées en site Natura 2000 peuvent souscrire à des contrats ou à des chartes.

### L'accès au site Natura 2000 est-il interdit ?

Non. A titre exceptionnel, la fréquentation de zones particulièrement sensibles peut être organisée sur demande du COPIL.

### Un propriétaire peut-il refuser d'adhérer à Natura 2000 ?

Oui. Les actions menées au titre de Natura 2000 font l'objet d'un accord préalable entre l'État et le propriétaire. Ce dernier est libre de signer ou non cet engagement mutuel. De plus, Natura 2000 n'entraîne jamais d'expropriation.

### Il est interdit de chasser sur un site Natura 2000 ?

Non. Comme la pêche ou autre activités de loisirs, Natura 2000 n'a pas vocation à interdire une activité qui est réalisée dans le strict respect des textes et lois en vigueur.

### Natura 2000 accompagne certaines démarches de particuliers ?

Oui. A l'aide des chartes et des contrats, l'Europe et l'État peuvent aider au financement de pratiques respectueuses de l'environnement. L'animateur peut également délivrer des conseils appropriés aux partenaires locaux.



## QUI CONTACTER ?

Si vous souhaitez adhérer à la charte Natura 2000 ou à un contrat Natura 2000, vous pouvez prendre conseil auprès de la structure animatrice du site (LPO) :

Mathilde Poncet  
LPO 8 rue du Dr Pujos  
17300 ROCHEFORT  
05 46 82 12 34  
mathilde.poncet@lpo.fr



Directeur de publication : Michel Métails

Coordination - conception : Mathilde Poncet / LPO 2012

Réalisation, maquette : A. Barraud, F. Ratelet - Service Editions LPO © 2012 - ED1211001FR

Imprimé sur Cyclus print par Imprimerie Lagarde - 17 Breuillet - Imprim'Vert

Cette lettre d'information est éditée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux dans le cadre de sa mission déléguée de l'Etat comme structure animatrice du Docob N2000 du site "Vallée du Né", sous l'autorité du Préfet de Charente.